

# Le Mag,

**SCIONZIER**  
HAUTE SAVOIE

N°6  
MAGAZINE D'INFORMATION  
MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2022

**Dossier**

## LA RÉVISION DU PLU



### Rencontrer

14 Mieux connaître  
notre cimetière

### Habiter

16 De nouveaux  
outils numériques

# - SOMMAIRE -

- P.4 DOSSIER  
LE P.L.U**  
Schéma de principe d'aménagement de deux zones.
- P.10 DÉCOUVRIR**  
Une entreprise : JLR.
- P.12 SÉCURISER**  
Le démarchage sous toutes ses formes.
- P.13 RENCONTRER**  
Mieux connaître notre cimetière.
- P.16 HABITER**  
De nouveaux outils numériques.  
Bilan de la rentrée scolaire.
- P.18 RACONTER**  
Le parcours exceptionnel d'Yves Perrier.
- P.19 TRANSFORMER**  
L'éclairage public.
- S'EXPRIMER**  
Groupes majoritaire et minoritaire.
- P.20 PARTAGER**  
2CCAM : retour sur les actions.  
Le SIVOM : simplification du tri.



- P.24 ON Y ÉTAIT**  
Retour en images sur les événements et animations de la ville.
- P.26 A FAIRE**  
L'agenda culturel.



**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
Stéphane PÉPIN

**RÉDACTION**  
Mairie de Scionzier

**CRÉDITS PHOTOS**  
Mairie de Scionzier, Gérald Richard, MDelporte\_BD, Charles Savouret (musée), 2CCAM, SIDEVAL.

**CONCEPTION GRAPHIQUE**  
Anaga.

**IMPRESSION**  
Imprimerie Monterrains

**TIRAGE**  
4 500 exemplaires

**DÉPÔT LÉGAL**  
novembre2022

La mairie de Scionzier remercie les annonceurs présents dans ce numéro.

## SCIONZIER, PRÉVOIR ET ANTICIPER POUR ENTREPRENDRE

Les années et mois se succèdent et nous ne cessons de passer de crise en crise, sanitaire, humanitaire, énergétique. Rien ne nous est épargné dans un climat anxiogène où les appels aux restrictions se généralisent, où le col roulé et la doudoune sont érigés en summum du bon goût et de la mode.

La commune, à l'image de nos familles, de nos entreprises, se prépare avec pragmatisme et sérieux sans affolement excessif en gardant le cap de notre plan de mandat. Sans augmentation de la fiscalité communale (les taux communaux sont inchangés depuis plus de 20 ans), des tarifs municipaux, la commune propose une diversité d'activités de votre quotidien.

En cette rentrée d'automne, vous pouvez compter sur le service public communal pour vous accompagner et s'adapter à vos attentes :

- pour l'accueil de plus de 900 enfants de la crèche à l'école primaire dont 400 fréquentent la cantine ;
- pour les loisirs avec 300 enfants dans nos centres les mercredi et les vacances scolaires,
- pour l'aide éducative de près de 100 écoliers et collégiens,
- pour l'éducation à la culture de 130 élèves musiciens et 600 lecteurs à la médiathèque,
- pour l'accompagnement de plus de 800 familles dans les démarches de la vie quotidienne,
- pour le suivi actif de plus de 200 demandes de logement social,
- pour l'accompagnement de 300 de nos aînés,
- pour le suivi administratif de plus de 400 autorisations d'urbanisme,

De même, le Département, la 2CCAM, les associations schonverotes sont également engagés, à nos côtés, pour vous proposer une offre de service à la hauteur de vos attentes. Je sais que le quotidien d'un nombre significatif de schonverots est tendu socialement et financièrement mais soyez assurés que la commune, les élus et les services sont mobilisés chaque jour et sont à votre écoute, au plus près de votre situation.

La commune anticipe les investissements d'avenir :

- la finalisation de travaux de chauffage urbain au cœur du Crozet rénové,
- la valorisation de notre ressource naturelle en eau avec la mise en fonctionnement d'une unité de production d'énergie renouvelable à la station des eaux du Martinet (installation d'une turbine électrique),
- l'ouverture de la mise en révision du plan local d'urbanisme (PLU) pour un développement équilibré dans la continuité des révisions actées à l'unanimité du conseil municipal notamment sur les secteurs des Uches à la Tour en préservant l'activité industrielle et artisanale et des Cliaoués pour les services à la personne et la modernisation des services publics.

Votre centre-ville connaît ses derniers travaux, large centre piétonnier, agrandissant des espaces de verdure et de loisirs pour que chacun en famille, entre amis profite de chaque moment de la vie communale et des événements qui vous seront proposés durant cet automne et jusqu'à la fin de l'année. De même, les travaux au Crozet se terminent dans l'attente de l'installation des jeux, des équipements sportifs pour le printemps 2023.

Nous préparons, anticipons les enjeux du territoire pour entreprendre avec vous le SCIONZIER de demain.

Bonne lecture à tous,

Stéphane Pépin  
Maire de Scionzier  
Vice-président de la 2CCAM  
Vice-président du SIVOM de Cluses  
Vice-président du SM3A



URBANISME

# LE PLU

## « Un document fort dans le développement d'une commune »

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui permet à une commune de planifier l'urbanisme communal.

C'est un projet d'aménagement du territoire de la commune dans un souci de respect du développement durable dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains.

### Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme.

A Scionzier, le PLU existant est très ancien. Dans notre commune qui a beaucoup changé lors des dernières décennies, il était nécessaire de réviser ce document. Mais ce processus nécessite de nombreuses études, de fortes collaborations avec les services de l'état, avec les propriétaires. Le temps entre la décision de réviser un PLU et son adoption par le conseil municipal est de plusieurs années.

**En attendant l'adoption du nouveau PLU, des urgences s'imposent dans la gestion de l'aménagement de la commune.**

La commune choisit alors la voie d'une modification du PLU, procédure plus rapide.

**La procédure de modification de droit commun du PLU est une procédure d'évolution simple du PLU.** Elle est portée par la collectivité compétente en urbanisme.

Cette modification permet de faire évoluer le règlement écrit et graphique du PLU et d'instaurer des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant la commune de Scionzier.

#### La procédure consiste à :

- 🔧 Délibérer sur l'intention de modifier le PLU ;
- 🔧 Elaborer les nouveaux règlements écrits et graphiques ;
- 🔧 Elaborer les OAP ;

- 🔧 Consulter l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA) c'est-à-dire l'ensemble des instances qui seront concernées par les modifications du PLU et qui donneront un avis ;
- 🔧 Dans le cas des modifications de droit commun de la commune de Scionzier, mettre en place une concertation préalable avec le public pour présenter le projet avant l'enquête publique ;
- 🔧 Délibérer sur le bilan de la concertation préalable ;
- 🔧 Réaliser une enquête publique ;
- 🔧 Rédiger un mémoire de réponse aux questions du commissaire enquêteur ;
- 🔧 Délibérer sur l'approbation des modifications de droit commun du PLU.

**La procédure complète pour la modification de ces deux zones aura duré un an.**

### Schéma de principe d'aménagement des deux zones

Nota : les représentations graphiques sont données à titre uniquement informatifs des principes d'aménagement décrits ci-après.

#### Conditions d'aménagement des zones

L'aménagement sera réalisé en 1 ou 2 tranches non préalablement définies.

#### Prescriptions d'aménagement général à respecter

La règle applicable à la zone est celle du secteur AUxa pour l'Uche de la tour, du secteur Uds pour la zone des Cliaoués.

La réalisation des constructions devra contribuer à économiser les ressources énergétiques.

Les aménagements pourront faire l'objet le cas échéant de la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial ou d'une majoration de la Taxe d'Aménagement ou de tout autre dispositif de fiscalité.

# PLAN DE LOCALISATION



## → MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Une des grandes orientations du Plan Local d'Urbanisme actuel de Scionzier est de poursuivre l'accueil ou la délocalisation d'entreprises industrielles et artisanales.**

Les secteurs « d'Uche de la Tour » et de « la Berrouaz » sont des secteurs non bâtis entourés d'activités industrielles. Le PLU actuel a classé cette zone en UB c'est-à-dire à vocation mixte notamment



à vocation d'habitat. La commune de Scionzier fait face à une forte pression foncière pour le développement d'habitat dense dont des immeubles collectifs.

C'est pourquoi la commune a souhaité modifier le zonage de ce secteur afin de l'affecter à une zone U à vocation d'activité économique industrielle et artisanale en y refusant toute activité commerciale qui est en cours de développement au Val d'Arve.

Cette future zone d'activités aura une superficie totale de plus de 40 000 m<sup>2</sup> en faveur de l'économie générale de la moyenne Vallée de l'Arve pour permettre l'installation d'activités artisanales et industrielles en souffrance de foncier disponible ou pour permettre l'extension d'activités en essor.

### Nature et caractéristiques des constructions.

Le secteur est destiné à recevoir des constructions à vocation industrielle et artisanale, y compris ayant le statut d'installation classée pour la protection de l'environnement. Les commerces, hébergements hôteliers et restaurants sont interdits.

La hauteur des constructions sera limitée à 10 m ou 15 m suivant le secteur. Les bâtiments d'activité existants peuvent poursuivre leur exploitation indépendamment de l'opération d'aménagement d'ensemble de la zone. Ils peuvent évoluer (extension, réhabilitation, aménagement, changement d'usage) de manière autonome. Ils ne sont pas soumis à une obligation de renouvellement urbain.



- Bâtiments d'activités existants
- Bande végétalisée à préserver de toute construction
- Bande végétalisée à préserver en espace vert et secteur boisé
- Arbres à conserver
- Plantation d'un mail arboré
- Principe d'accès à la zone pour tous types de véhicules
- Accès possible pour les véhicules < à 3,5 tonnes
- Continuités piétonnes et cycles
- Zone humide à préserver
- Bande boisée à préserver de toute construction

## Traitement paysager et espaces libres.

■ Bande végétalisée à préserver de toute construction sur une largeur de 10 m par rapport aux limites parcellaires. Il sera prévu un traitement paysager de la lisière afin d'assurer une transition avec les secteurs à vocation d'habitat.

■ Bande végétale à préserver en espaces verts et secteur boisé pour assurer une transition paysagère entre les constructions et aménagement de la zone et des habitations existantes sur le pourtour.

■ Arbres à conserver dans leur plus grande majorité afin d'assurer l'insertion paysagère de la zone dans son environnement.

■ Plantation d'un mail arboré composé d'espèces endogènes. Ce mail accompagnera les itinéraires en mode doux.

## Accessibilité et déplacements

■ Principe d'accès à la zone pour tous types de véhicules depuis la voie de desserte de la déchetterie.

■ Accès possible pour les véhicules inférieurs à 3,5 tonnes.

## → MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**La commune de Scionzier a conscience des enjeux du territoire et participe à sa structuration, notamment en confortant son offre d'équipements de loisirs et sportifs et de services à la personne.**

Le secteur « des Cliaoués » est un secteur non bâti entouré d'activité à la personne à savoir un ancien stade de football, un city stade, des

Aucun accès ne sera admis sur l'avenue de la Colombière ni sur la rue du Martinet. Il n'y aura pas d'obligation de maillage de la voie principale et de la desserte interne.

■ Des continuités piétonnes et cyclables d'une largeur de 1,5 m accompagneront les voies d'accès et seront ouvertes au public.

## Environnement

■ Zone humide préservée de toute urbanisation et tout aménagement, protégée par un repérage au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

■ Bande boisée préservée de toute construction de 10 m, protégée par un repérage au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme. Les modes doux peuvent être réalisés dans cette bande de recul.

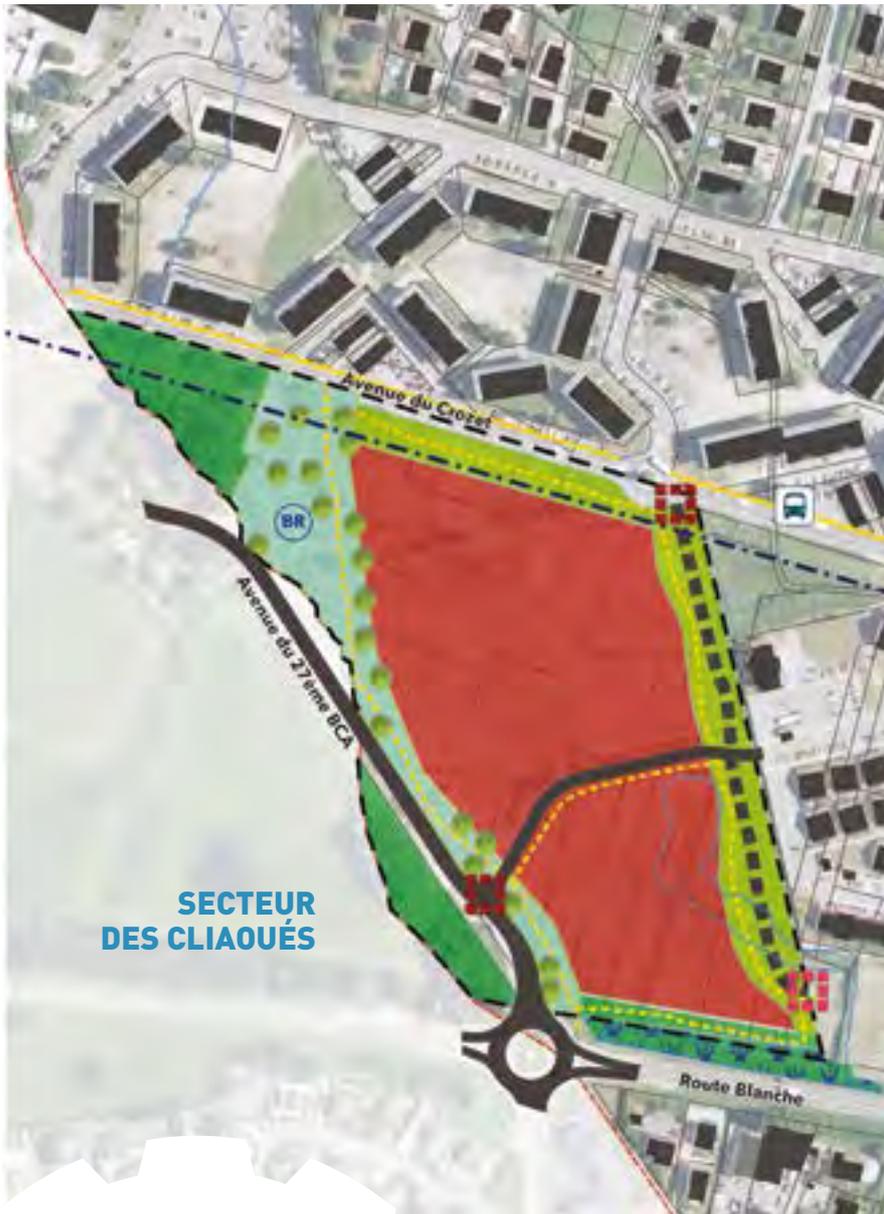
Lors des travaux d'aménagement de la zone, une attention sera apportée pour limiter la dissémination des espèces exotiques envahissantes.

jardins partagés et un pôle de gérontologie. Le PLU actuel a classé cette zone en UE dédiée à du logement.

Cette zone est devenue une entrée de ville passante par la création de l'avenue du 27ème BCA liaisonnant le collège Jean-Jacques Gally à la RD1205.

Cette future zone d'activités aura une superficie totale de plus de 40 000 m<sup>2</sup> en faveur de l'offre de service communal et de la moyenne Vallée de l'Arve. Des réflexions sont en cours pour l'installation d'un deuxième groupe scolaire mais également d'une plaine de jeux.





-  Secteur d'implantation possible des constructions
-  Risques et servitudes
-  Espace paysager préserver de toute construction
-  Traitement paysager de la lisière
-  Principe d'accès à la zone pour tous types de véhicules
-  Voie de desserte interne véhicules < à 3,5 tonnes
-  Continuités piétonnes et cycles
-  Zone humide à préserver
-  Secteur naturel constitué de boisement
-  Espaces de gestion des eaux pluviales
-  Périmètre de la zone humide inventoriée

## Nature et caractéristiques des constructions

Le secteur est destiné à recevoir des équipements publics ou d'intérêt collectif, en particulier un nouveau groupe scolaire et des équipements sportifs de type plaine de jeux et de ses activités connexes nécessaires (petits commerces souvenirs, zone d'alimentation...)

■ Secteur d'implantation possible des constructions.

⚡ Risques et servitudes :

la servitude d'utilité publique liée à la ligne à haute tension sera respectée notamment sans aucune construction et avec la conservation des possibilités d'intervention.

## Energie

Le secteur sera raccordé au réseau de chaleur urbain.

## Traitement paysager et espaces libres

■ Espace paysager préservé de toute construction de bâtiments afin d'assurer l'insertion paysagère du projet et de garantir une zone apaisée entre l'avenue du 27ème BCA et les équipements à venir. Cet espace peut accueillir les ouvrages de gestion des eaux pluviales du secteur et des modes doux. Cet espace sera végétalisé et planté.

■ Il sera prévu un traitement paysager de la lisière afin d'assurer une transition avec les secteurs déjà urbanisés à l'est et afin de tenir compte du recul rendu nécessaire pour la ligne à haute tension. Cette lisière paysagère peut recevoir les dessertes de la zone et les modes doux. Ces derniers seront accompagnés d'un mail arboré composé d'espèces endogènes.

## Accessibilité et déplacements

■ Les accès principaux sont envisagés par l'avenue du 27<sup>ème</sup> BCA et par le giratoire de l'avenue du Crozet.

■ La voie de desserte interne permettra de desservir le quartier de logements prévu en zone AUd voisine. Aucun accès ne sera admis sur la route Blanche. Au moins une partie des stationnements sera mutualisée entre le groupe scolaire et l'équipement sportif.

♪ Des continuités piétonnes et cyclables d'une largeur de 1,5 m accompagneront les voies d'accès et seront ouvertes au public. Ces modes doux mailleront le secteur et permettront de relier l'arrêt de bus situé sur l'avenue du Crozet.

## Environnement

■ Zone humide à préserver de toute urbanisation et tout aménagement, protégé par un repérage au titre de l'article L151- 23 du code de l'urbanisme.

■ Secteur naturel constitué de boisements à préserver de toute construction, en compensation de la destruction de la zone humide. Les modes doux peuvent être réalisés dans cet espace.

BR L'aménagement du secteur prévoira les ouvrages de gestion des eaux pluviales avec le dimensionnement adéquat. Ces espaces de gestion des eaux pluviales feront l'objet d'un traitement et d'une valorisation paysagère.

Lors des travaux d'aménagement de la zone une attention sera apportée pour limiter la dissémination des espèces exotiques envahissantes.

🌿 Le projet devra prendre toutes les dispositions pour limiter la destruction de la zone humide. Le projet compensera toute destruction de zones humides. La compensation de zones humides pourra se faire à l'intérieur du secteur d'équipement dans le cadre de l'aménagement des espaces paysagers et des ouvrages de gestion des eaux pluviales et dans les secteurs naturels définis à l'ouest du secteur.

+ D'INFOS SUR [www.scionzier.fr](http://www.scionzier.fr)



## À NOTER

# Donnez votre avis sur le commerce de centre-ville



Dès aujourd'hui, vous êtes invités à remplir un questionnaire pour donner votre avis sur le commerce et l'attractivité du centre-ville de Scionzier.

Les enjeux sont nombreux pour la ville. Tout d'abord comprendre les habitudes des consommateurs, cerner leurs besoins, analyser aussi la fréquentation du marché du dimanche matin et plus globalement définir les actions prioritaires pour renforcer l'attractivité du centre.

Plus il y aura de réponses, plus les conclusions que nous pourrons tirer de cette consultation seront pertinentes pour réaliser des actions efficaces.

Pour ce faire, il suffit :

- Soit d'aller sur le site internet de Scionzier
- Soit de scanner le QR Code ci-joint.



Cette consultation est ouverte aux habitants de Scionzier mais également à toute personne n'habitant pas la commune et qui souhaite donner son avis et ses idées pour dynamiser le cœur de ville de Scionzier.

Le questionnaire papier est également disponible en accueil de la mairie et de vos commerçants du centre-ville.

UNE ENTREPRISE

# JLR

## QUATRE GÉNÉRATIONS AU SERVICE DU DÉCOLLETAGE

« La dernière entreprise de  
décolletage du centre-ville »

L'entreprise Rech a ceci d'atypique  
qu'elle est la dernière entreprise  
de décolletage du centre-ville.

*Sous un décor extérieur vétuste,  
l'entreprise JLR innove sans cesse*



*Louis RECH allant chercher  
de l'outillage à vélo vers 1960*

**S**ituée à l'arrière de l'immeuble de la Résidence et du cabinet d'architectes, elle est l'héritière de quatre générations au service de l'industrie. C'est en 1949 que la société est créée par Jean Rech. La famille Rech vient initialement d'Italie. Elle a beaucoup bougé en Europe au gré des chantiers sur lesquels les hommes travaillent. Mais elle se fixera définitivement en Haute-Savoie dans les années 30.

On connaît Jean Rech par ailleurs car il fut le gardien de but du FC Scionzier qui disputa par deux fois la finale du championnat de France de football. Le sélectionneur de l'équipe d'Italie d'alors disait d'ailleurs de lui : « Si Jean Rech gardait les buts de l'équipe de France, vous ne perdriez pas ! ». Mais c'est sur un terrain appartenant à sa belle-famille, les Lacombe dit Guerzou qu'il va installer son entreprise.

Il est bientôt rejoint par son frère, André, épicier à Argenteuil. L'entreprise débute d'abord sous la forme d'une association. Puis, vingt ans plus tard, en 1969, elle devient JLR, Jean et Louis Rech. Louis est le fils d'André. Cet ébéniste de métier va rapidement se mettre au décolletage pour prendre la suite de son père. Ils seront ensuite rejoints au fil des ans par plusieurs membres de la famille : Guy, le fils de Jean et Michel le fils de Louis en 1976.

Dans l'entreprise Rech, on cultive l'esprit de famille, comme on le faisait dans les entreprises qui ont fait la richesse de la vallée. On aime son métier. On devrait presque ici parler de passion.



André RECH sur une décolleteuse au début des années 50



Jean Rech,  
le fondateur de l'entreprise



Michel Rech a transmis l'entreprise à ses fils Vincent et Julien

Tout en restant dans ses locaux historiques, l'entreprise a grandi et a toujours su innover.

Aussi, quand à l'aube des années 2020, Michel décide de prendre sa retraite, ce sont tout naturellement ses deux fils, Vincent et Julien qui reprennent le flambeau.

Aujourd'hui, JLR emploie cinq personnes et travaille essentiellement dans les secteurs de l'aéronautique, de l'industrie pétrochimique, de l'horlogerie, du médical ou encore de l'électroménager.



**JLR DÉCOLLETAGE**  
13 Place du Foron,  
Scionzier  
04 50 98 071 0

AVERTISSEMENT

# LE DÉMARCHAGE SOUS TOUTES SES FORMES SOYEZ VIGILANTS !

Il existe plusieurs formes de démarchages que ce soit le démarchage téléphonique, le démarchage physique à domicile, le démarchage physique sur le lieu de travail, ou encore le démarchage physique en extérieur (dans la rue, sur un parking, dans un magasin...).

**Il convient d'être prudent, les arnaques sont de plus en plus nombreuses, des individus malveillants se présentent sous différents noms :**

- Sociétés nationales telles que :  
Enedis -ex EDF- pour proposer un diagnostic énergétique entraînant la signature d'un devis signé avec acompte (chèque) listant différentes alternatives énergétiques -nouveau compteur électrique, panneaux solaires, pompes à chaleur...
- Sociétés vendant des dispositifs d'alarme
- Sociétés de travaux à domicile (telles que du jardinage, taillage de haie, peinture de bandes de rives, peinture de façade...).
- Communautés (philosophiques, culturelles...).

## COMMENT S'EN PROTÉGER ?

**Voici une liste de bons réflexes à adopter :**

- Vérifier l'identité du démarcheur en demandant sa carte professionnelle.
- Ne pas donner de documents personnels.
- Demander un devis précis.
- Comparer avec d'autres entreprises.
- En discuter avec son entourage : famille et/ou amis.
- Prendre le temps de la réflexion. Le jour même du démarchage ne rien signer, ne rien payer.
- En cas de signature : la loi autorise un délai de rétractation de 14 jours (à condition que les travaux n'aient pas commencé) : Article L221-18.



## À NOTER

**Vous pensez avoir été démarché par une personne suspecte ? Vous pouvez nous alerter en prévenant :**

**L'accueil de la mairie** aux horaires d'ouverture, par téléphone : 04 50 98 03 53 (coût d'un appel local), par mail : [mairie@scionzier.fr](mailto:mairie@scionzier.fr)

**La gendarmerie de Scionzier** au 04 50 18 49 90 (coût d'un appel local)

**Le gouvernement** au 08 11 02 02 17 (coût d'un appel local), ou sur internet :

[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)



La commune a récemment installé des bancs pour que chacun puisse se recueillir.



#### À SAVOIR

Si vous êtes victime d'un vol au cimetière, merci de le signaler en mairie.

Contact ☎ 04 50 98 03 53

SERVICE MUNICIPAL

## MIEUX CONNAÎTRE NOTRE CIMETIÈRE

L'automne et plus précisément la période de Toussaint est propice à la visite du cimetière. Loin de son image qui peut être macabre, c'est un lieu chargé d'histoire à découvrir.

### UN PEU D'HISTOIRE

**E**n 1835, à l'occasion de la reconstruction de l'église récemment incendiée, une demande est faite au Sénat de Savoie pour construire un nouveau cimetière autour de l'édifice religieux.

L'avocat fiscal général demande qu'un médecin soit nommé pour étudier à quelles conditions ce cimetière peut être créé si proche des maisons. Le docteur Claude-François Demartenex va étudier pendant des mois le temps de décomposition des corps par rapport à la nature du sol. Il y a alors 57 décès par an en moyenne dans la paroisse qui comprend encore les hameaux de Marnaz et Vougy. Il rend un rapport favorable le 10 janvier 1842. Le cimetière devra être au nord de l'église actuelle. Des corvées sont organisées avec l'ensemble des hommes de Scionzier pour transporter les pierres et construire le mur d'enceinte.





Plan de l'agrandissement du cimetière en 1887

En 1875, le cimetière n'est déjà plus assez grand pour accueillir les nouvelles tombes et il ne respecte pas la nouvelle distance réglementaire de 100 mètres de toute habitation. Dès lors, le conseil municipal va décider de créer un nouveau cimetière au lieu-dit « les vergers », emplacement du cimetière actuel. L'ancien cimetière est fermé et les tombes transférées. Il faut également créer le chemin qui va de l'église au cimetière. Celui-ci sera réalisé et payé par les habitants du quartier des Dîmes.

Mais le terrain est géré par le conseil de fabrique de Marnaz (le comité paroissial) qui va faire monter les enchères sur le prix du terrain. Tant et si bien que le nouveau cimetière n'entrera en service qu'en 1882. La croix centrale est réalisée par le sculpteur bonnevillois Alexandre Rougé pour la somme de 300 francs. A plusieurs reprises, le cimetière va se révéler trop petit. Déjà, en 1887, on projette de l'agrandir à l'est. Puis un nouvel agrandissement est souhaité au midi en 1912. Il est refusé par la sous-préfecture mais sera accepté quatre ans plus tard, en 1916. L'eau sera disponible sur place en 1924 suite à l'installation de Virgile Passerat.

## AUJOURD'HUI

Le cimetière va alors peu bouger durant des décennies, jusqu'à la mise en service du dernier agrandissement à l'ouest qui commence à accueillir les défunts en 2021. L'habitude d'organiser des visites mortuaires à domicile étant peu à peu en train de disparaître, un funérarium sera adjoint au cimetière en 1997, permettant d'accueillir les défunts et leurs familles dans un lieu spécialement aménagé.

Afin de s'adapter aux nouvelles habitudes des Français en matière funéraire, les crémations prenant de plus en plus d'ampleur par rapport aux inhumations en cercueil, le législateur impose des équipements nouveaux dans les cimetières : un espace cinéraire.



Le plan de la croix centrale avant sa construction



Les colonnes tronquées évoquent la vie des jeunes hommes fauchés en pleine jeunesse lors de la 1<sup>re</sup> guerre mondiale

Le caveau du souvenir français entretient la mémoire des anciens combattants



C'est pourquoi la commune construit des columbariums, dont chaque case permet le recueil d'au moins deux urnes, ainsi qu'un jardin du souvenir, où les familles peuvent disperser les cendres de leurs défunts et venir se recueillir.

Actuellement, le cimetière compte plus de 1000 emplacements concédés à des particuliers, tombes ou cases de columbarium.

Les titres de concession sont établis pour plusieurs durées : les plus anciennes tombes sont attribuées perpétuellement aux familles, nous trouvons encore des tombes centenaires et des cinquantenaires, qui ne sont pas encore arrivées à échéance, des trentenaires...

Les cases de columbarium sont, quant à elle, uniquement attribuées pour 30 ans.

Le service municipal ad hoc met tout en œuvre pour retrouver les familles et les avertir de l'arrivée à échéance d'une concession, mais parfois, il est impossible de retrouver les ayants-droits.

Le service se voit donc contraint de déposer des panneaux sur les emplacements en demandant à être contacté le plus rapidement possible.

Au-delà d'un délai de deux ans après l'échéance de la concession, la commune reprend cette concession, dispose à sa guise des éventuels monuments et caveaux construits dessus, place les restes mortels des défunts dans des reliquaires identifiés à leur nom qui sont déposés à l'ossuaire communal, qu'ils ne quitteront plus jamais.

Un concessionnaire peut parfois souhaiter se défaire de sa concession du temps de son vivant et la retourner à la commune, qui peut reprendre la concession.

Certaines tombes, en état d'abandon, peuvent également faire l'objet d'une reprise de la part de la commune, sous certaines conditions.

Une tombe sera considérée en état d'abandon si elle est envahie de mauvaises herbes, par exemple ; c'est la raison pour laquelle les emplacements concédés ne sont pas entretenus par les communes. Le seul entretien qui incombe à la mairie est donc toutes les parties communes (allées...) ainsi que les monuments dédiés aux anciens combattants.

Pour pouvoir être inhumé dans le cimetière communal, il faut être domicilié sur la commune, y être décédé ou y avoir un caveau de famille.

Si quelqu'un cherche des renseignements au sujet d'une tombe, il peut contacter le service qui gère le cimetière.

De la même manière, le service prend en compte toutes les informations qui pourraient lui être transmises afin de mettre à jour ses fiches des concessions funéraires.

# DE NOUVEAUX OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DE LA POPULATION



Depuis le printemps 2020, la municipalité a entrepris de revoir l'ensemble de la communication de la mairie. Cela a débuté par un nouveau logo, plus actuel, plus représentatif de notre identité. Il a été décliné sur tous les supports de communication : le Schonvy-Infos, le nouveau mag, les affiches, les papiers à en-tête...

Ce renouveau passait également par la refonte complète de notre site Internet. Cela a pris du temps car cela représentait un travail assez considérable. Il a été dessiné par l'agence Anaga de Thyez. Il se veut plus lumineux, plus simple avec des rubriques reprenant l'essentiel de ce qui peut être utile à la vie communale.

Pour compléter ce dispositif, une borne tactile va être installée très prochainement devant la maison de l'industrialité. Outre les infos sur les événements à venir, vous pourrez y retrouver d'un simple clic toutes les informations qui font votre quotidien : démarches administratives, permis de construire, informations scolaires, informations d'alerte... Les touristes traversant notre commune y trouveront les lieux d'hébergement, de restauration ou de visite de notre territoire.



## AVIS DE TRAVAUX RTE

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

- 225 KV Passy • Pressy • Portée(s) : 53 -55, 56 – 57, 60 – 61
- 63 KV Pressy • Vougy • Portée(s) : 6 – 10

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de : SCIONZIER à dater du 01/11/2022 jusqu'au 31/12/2022. L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux SAVOIE, à l'entreprise : BOVET ENVIRONNEMENT 502, Route des Gorges du Sierroz - 73100 Grésy sur Aix 04 79 61 15 99

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide des bonnes pratiques directement sur votre smartphone via le flashcode vert.



**NOUVEAU !** Vous désirez localiser les travaux prévus cette année ?

Flashez le code bleu pour accéder au portail web et zoomer sur les parcelles en travaux.



En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR SAVOIE 455 av du pont de Rhône  
73200 ALBERTVILLE

IHLE Nathanael : 06 61 73 05 04

GUILLOT Yoann : 06 66 53 70 48

NOUREAU Jérémie : 06 20 81 26 30

## HABITER –



Groupe scolaire du Château

### VIE SCOLAIRE

# BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

En cette rentrée scolaire, ce sont plus de 800 petits schonverots qui ont repris le chemin de nos écoles. A ceux-ci, il faut ajouter les 831 élèves du collège qui scolarise des enfants de plusieurs communes.

## → GROUPE SCOLAIRE DU CHÂTEAU

**535 ÉLÈVES**  
**RÉPARTIS EN 31 CLASSES**

L'équipe de direction reste inchangée. Christian Malovry est le directeur. Il est assisté par un secrétaire mis à disposition par la mairie, Bastien Jacquard qui remplace Carole Portigliati partie en retraite.

## → ÉCOLE MATERNELLE DU CRETÊT

**206 ÉLÈVES**  
**RÉPARTIS EN 10 CLASSES**

La direction est assurée par Evelyne Baldas.

## → ÉCOLE MATERNELLE DU CROZET

**134 ÉLÈVES**  
**RÉPARTIS EN 8 CLASSES**

La direction est assurée par Barbara Meneghello.

Il est à noter que chacune des deux écoles maternelles possède une classe de tout-petits scolarisés sur dossier.

## → COLLÈGE JEAN-JACQUES GALLAY

**840 ÉLÈVES**  
**RÉPARTIS EN 40 CLASSES**

A la rentrée, une nouvelle équipe de direction est arrivée au collège Jean-Jacques Gallay. Madame Hélène Gringoz est la nouvelle principale. Elle était précédemment au collège de Sallanches. Elle est secondée par un nouveau principal adjoint, Monsieur Jérôme Duchène.



## PERSONNEL COMMUNAL MIS À DISPOSITION DES ÉCOLES

15 Atsem, une éducatrice de jeunes enfants, une bibliothécaire pour l'école du château, un secrétaire à l'école du château et une secrétaire à mi-temps dans chacune des écoles maternelles.

## LE PÉRISCOLAIRE : UN CENTRE DE LOISIRS SUR 3 LIEUX

### Le CLAE à l'école maternelle du Cretêt

- Effectif moyen en périscolaire : 61 enfants
- Effectif moyen en extra-scolaire : 24 enfants

### Les serpentins à l'école élémentaire du château

- Effectif moyen en périscolaire : 140 enfants
- Effectif moyen en extra-scolaire : 106 enfants

### L'île aux enfants à l'école maternelle du Crozet

- Effectif moyen en périscolaire : 15 enfants
- Effectif moyen en extra-scolaire : 14 enfants

## RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque jour, ce sont en moyenne 300 repas qui sont servis dans nos restaurants scolaires. Ils nécessitent la présence de 33 adultes pour encadrer les enfants. Les repas sont fournis par la société Leztroy qui privilégie les produits locaux et les circuits courts.



La nouvelle équipe de direction du collège avec Maria Torres, gestionnaire, Hélène Gringoz, principale, Jérôme Duchène, principal adjoint et Nicolas Gouel, directeur de la Segpa.

PORTRAIT

## LE PARCOURS EXCEPTIONNEL D'UN SCHONVEROT

Yves Perrier dirige les activités de gestion d'actifs du Groupe Credit Agricole depuis 14 ans.

En 2010, il est l'architecte de la création d'Amundi, fusionnant ainsi les activités de Crédit Agricole Asset Management et de Société Générale Asset Management.

**Sous sa direction, Amundi a connu un développement remarquable, tant par croissance organique qu'au travers d'opérations de croissance externe réussies, notamment l'acquisition de Pioneer en 2017. Avec plus de 1 700 milliards d'euros d'encours, qui ont quasiment doublé depuis la cotation en 2015, Amundi est le leader européen de l'industrie et figure dans le top 10 mondial.**

Mais peu de gens savent qu'à l'origine de ce développement, il y a un homme, Yves Perrier qui est né à Scionzier en 1954, dans la maternité de M<sup>me</sup> Gervex. Son père, originaire de la région annécienne, est arrivé à Cluses pendant la seconde guerre mondiale. De paysan, il est devenu paysan-ouvrier, puis artisan décolleteur en installant en 1955 deux machines dans l'étable. Son entreprise sera ensuite reprise par son frère aîné, Christian. Sa mère tenait la bijouterie « Sélection » dans la grand-rue de Cluses. Le jeune Yves suit sa scolarité à l'école privée de Cluses puis au lycée Charles Poncet avant de rejoindre le collège Saint-Joseph à Thonon. S'il n'avait fait ensuite de brillantes études, Yves Perrier aurait pu être footballeur. Il a fait les beaux jours de l'US Faucigny des minimes aux juniors. Alors qu'il est classé dans cette dernière catégorie, il lui arrive souvent d'être intégré à l'équipe première. Il se souvient très bien de ses partenaires d'alors : Juskowiak, Scrozynski, Lévigne, Jolivet, Vidal, Béné, Ripa, Gaydon, Vicari... Il remporte d'ailleurs la coupe Albert Baud avec ses coéquipiers. Dans ses souvenirs, remonte également sa période « scout » avec Pierrot Devant. Parmi les anecdotes qu'il cite, figure la fameuse expédition qui emmène les jeunes depuis le Val d'Aoste jusqu'à Rome, assis à l'arrière de la remorque d'une semi-remorque.

Ses études supérieures vont l'éloigner progressivement de la région. Yves Perrier est diplômé de l'ESSEC et est expert-comptable. Il a commencé sa carrière dans l'audit et le conseil. Il a rejoint la Société Générale en 1987, dont il a notamment été le Directeur financier (1995-1999), puis le Crédit Lyonnais en 1999 en qualité de membre du comité exécutif, en charge des Finances, des Risques



et de l'Inspection générale (1999--2003). En 2003 il pilote la création de CALYON (devenu CACIB) en fusionnant Indosuez et la BFI du Crédit Lyonnais. Il en sera Directeur général délégué jusqu'en 2007.

Yves Perrier a été Président de l'AFG de 2015 à 2017 et en est aujourd'hui le Président d'Honneur. Il est également vice-président de Paris Europlace et il est depuis 2020 Administrateur Trésorier de la Fondation de France et administrateur des groupes Rothschild et Fimalac.

Il a été distingué à de nombreuses reprises, sur le plan international, notamment par Funds Europe qui lui a décerné en 2010 le prix « European Asset Management Personality of The Year » et en 2018 le prix « European Outstanding Achievement », par Financial News qui l'a élu en 2017 « CEO of the year », ainsi que par Global Investor Group en 2019. Yves Perrier est Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'ordre national du Mérite.

Yves Perrier est auteur de plusieurs publications. Dans la période récente, il a notamment co-présidé avec Jean Dominique Sénard la rédaction du rapport « Le capitalisme responsable : une chance pour l'Europe », publié par l'Institut Montaigne et le Comité Médecis ainsi qu'un rapport pour le Ministère des Finances pour renforcer l'action de la Place financière de Paris pour la transition énergétique.

## ÇA BOUGE

→ A savoir que le parc d'éclairage public communal est composé de 1168 lampes dont 452 lampes sont passées en LED.

ENVIRONNEMENT

# UN POINT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La crise nécessite à repenser l'éclairage public et notamment son fonctionnement pendant les heures de nuit. C'est pourquoi la commune a décidé de couper l'éclairage public communal entre 23h et 5h du matin sur l'ensemble de la commune excepté l'hyper centre-ville et le Crozet.

Cette nouvelle politique d'éclairage est effective depuis le 26 octobre. Les travaux d'adaptation des postes d'éclairage public dureront une semaine. Ainsi, les extinctions d'éclairage se feront progressivement sur la commune.

En raison de la crise énergétique, la commune développe plusieurs axes d'économies d'énergie à savoir :

La réduction des températures dans les bâtiments publics opérée depuis le 28/09/2022 ;

L'adhésion au programme du conseil énergie du SYANE pour bénéficier d'une expertise et de financements pour la rénovation de bâtiments énergétiques dès le prochain conseil municipal du 09/11/2022 ;

L'optimisation de l'éclairage public depuis plusieurs années.

En effet, depuis, 2020, la commune a investi 100 000 euros pour le déploiement de la LED sur les candélabres conjugué à une diminution de leur luminosité de 00h00 à 5h00 du matin à hauteur de 50% de la puissance de la lampe.

Par exemple, le remplacement d'une lampe sodium de 250W par une lampe LED de 72W avec une diminution de 50% entre 00h et 5h représente une économie de 214 W quasiment par lampe pour le même éclairage. Ainsi, c'est quasiment 140 lampes qui ont été remplacées depuis 2020.

DÉMOCRATIE

GRUPE MAJORITAIRE

## « DÉVELOPPONS ENSEMBLE SCIONZIER POUR DEMAIN »

Au printemps prochain, cela fera trois années que vous nous avez portés en tête des élections municipales. Ces trois années ont été émaillées de difficultés, qu'elles soient sanitaires ou sociales. Comme toutes les entreprises et vous-mêmes, nous devons faire face à l'explosion des coûts de l'énergie et des matières premières, de la difficulté à recruter du personnel qualifié que ce soit dans nos services ou dans les entreprises qui travaillent pour la mairie. Malgré cela, nous tenons le cap : les chantiers que ce soient ceux du centre-ville ou du Crozet avancent à grands pas. La révision du

PLU est engagée afin de maîtriser les constructions futures. La construction d'un nouveau groupe scolaire va entrer en réflexion. Pour le bien de tous, la vie culturelle et festive a repris. Nos ados peuvent profiter de nombreuses activités.

Nous sommes une équipe de conseillers municipaux unis derrière notre Maire qui sait nous faire confiance pour que notre travail quotidien à votre service soit le plus efficace possible.

GRUPE MINORITAIRE

## « EXPRESSION DU GROUPE UN SCIONZIER D'AVANCE »

Texte non parvenu



2CCAM

# RETOUR SUR LES ACTIONS ET MESURES DE LA 2CCAM

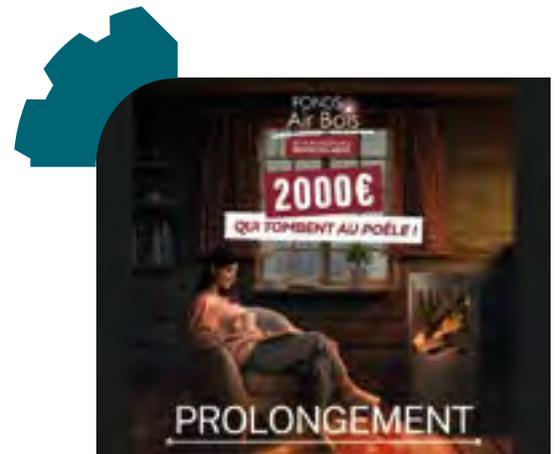
## → INAUGURATION DE LA MAISON DU TOURISME ET DE LA MOBILITÉ

La Maison du Tourisme et de la mobilité a été officiellement inaugurée le lundi 17 octobre 2022 en présence des élus et des partenaires du territoire.

Le site a ouvert ses portes au public le 1<sup>er</sup> septembre 2022, place Charles de Gaulle à Cluses, après plus de 7 mois de travaux.

Cet emplacement stratégique, au cœur de Ville et des animations, permet d'être plus visible et accessible du public. L'endroit y est chaleureux et accueillant avec plusieurs espaces « cosy » pour prendre le temps d'une pause, avec une zone wifi gratuite.

Ce pôle multiservices rassemble désormais l'Office de tourisme Cluses Arve et Montagnes et le service de transports intercommunal Arv'i. L'objectif de cette mutualisation de services est d'améliorer l'expérience des usagers en mettant en lien les informations des activités et des manifestations du territoire avec le service de transport.



## → LE FONDS AIR BOIS EST PROLONGÉ

**Le Fonds air bois est une mesure incitative issue du Plan de protection de l'atmosphère (PPA). Cette mesure vise à réduire les émissions de particules fines issues du parc résidentiel.**

Concrètement, il s'agit d'une aide financière de 2 000€ (dans la limite de 50% du coût total) pour remplacer une cheminée ouverte ou un appareil de chauffage au bois ancien, par un autre appareil de chauffage au bois performant et non polluant. Cette aide est cumulable avec d'autres aides aux particuliers (MaPrimeRénov, CEE...).

**Rendez-vous sur [www.fonds-air-bois.fr](http://www.fonds-air-bois.fr)**

## → DU NOUVEAU CHEZ ARV'I

Depuis le mois de mai 2022, le réseau ARV'i propose la location longue durée de vélos électriques ou classiques.

ARV'I se dotera à compter de janvier 2023 d'un nouveau parc de véhicules qui roulera au bio carburant afin de réduire de près de 95 % les émissions de gaz à effet de par rapport au diesel. Les bus seront également équipés de technologies à la pointe (billettique, comptage automatique, et de 3 portes qui faciliteront la répartition dans les véhicules). Ces différents outils permettront d'apporter davantage de confort d'utilisation aux usagers et d'affiner notre connaissance des affluences sur l'ensemble des lignes, et d'optimiser ainsi le service aux besoins réels.

 LA MAISON DU TOURISME  
ET DE LA MOBILITÉ  
21 Grande rue, 74300 Cluses  
04 50 96 69 69



## → MISE EN PLACE D'UN NUMÉRO UNIQUE POUR TOUT PROJET D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

**Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur ?**

Vous souhaitez réhabiliter votre bien immobilier, votre appartement ou une copropriété ?

Contactez gratuitement le numéro unique mis en place pour bénéficier de conseils et d'un accompagnement dans votre projet.



## → PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes a adopté un plan d'actions visant à réduire la consommation énergétique sur l'ensemble des infrastructures de la collectivité, notamment au niveau des équipements sportifs :

- Baisse de la température dans les vestiaires et gymnases inter-communaux
- Baisse de la température de l'eau de la piscine
- Fermeture des stades et gymnases durant les vacances scolaires d'hiver (Noël et février)
- Extinction de l'allumage des stades et terrains de sport à compter de 23 heures

Ces mesures devraient permettre de réduire de 10% la consommation énergétique des structures, et de pouvoir faire face aux éventuels manques de ressources et à l'augmentation du coût de l'énergie.

## À NOTER

### SENSIBILISATION AUX BONNES PRATIQUES DU TRI LORS DES MARCHÉS DE NOËL

Après une première expérience réussie l'an dernier, le service déchets mettra cette année encore à disposition des usagers des marchés de Noël du territoire, des sacs poubelle de tri pour la gestion des déchets :

**Le jaune pour les recyclables :** Bouteilles plastiques, emballages métalliques, papier, briques, cartonnettes.  
**Le gris pour les ordures ménagères.**

**Cette action permet de mieux gérer les déchets des manifestations publiques, dans le respect du développement durable.**



2CCAM

# LE MOIS DE DÉCEMBRE AU MUSÉE DE L'HORLOGERIE ET DU DÉCOLLETAGE

MUSÉE DE  
L'HORLOGERIE  
ET DU DÉCOLLETAGE

CLUSES - HAUTE-SAVOIE



**HORAIRES D'OUVERTURE :**

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin**

- Du mardi au samedi de 14h à 18h.
- Ouverture exceptionnelle le premier dimanche de chaque mois de 14h à 18h.

Attention : fermeture du musée du 11 au 30 novembre.

## **Dimanche 4 décembre à 15h** LES SAVANTS FOUS

Le musée sera ouvert gratuitement de 14h à 18h. À cette occasion, nous vous offrons un petit plus : une visite ou une animation elle aussi gratuite !

### **Animation enfants**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, et pour le plus grand plaisir des petits (et des grands !), les Savants fous reviennent au musée pour une animation surprise.

**Accessible à partir de 7 ans**

**Démonstration de 15h à 17h30**

## **ÉVÉNEMENTS**

### **Mercredi 21 décembre à 15h** PRÉSENTATION DU LIVRE D'ISRAEL PRIAS

Atelier présentation par l'auteur du livre pour enfant « Méli nous apprend

le décolletage ».

**Accessible à partir de 7 ans**

**Tarif : 4€ par enfant**

**Démonstration de 15h à 17h**

## **DÉCOUVERTE DES COLLECTIONS**

**Les vendredis à 15h**

### VISITE GUIDÉE DES COLLECTIONS DU MUSÉE « MÉCANIQUE ET ROUES DENTÉES »

Visiter le musée, c'est se plonger dans l'histoire de la mesure du temps, l'évolution de l'horlogerie et la fabrication de petites pièces de mécanique.

Laissez-vous conter la quête de la précision à travers les siècles et les techniques.

**PUBLIC FAMILLE**

**Accessible à partir de 10 ans.**

**Adulte 7€ / -26 ans : 4€ / -12 ans : gratuit**

**Durée : 1h30**

## **HORS LES MURS**

### CITY GAME : DU RIFI AUX PAYS DES COPEAUX

Vous vous sentez l'âme d'un Sherlock Holmes ? Parfait !

Mars 1923, le décolleteur Anatole Courtepointe s'est fait dérober un dessin technique et des prototypes de pièces top secrètes. Le vol semble parfait. Revivez cette enquête policière dans le centre de Cluses grâce au carnet de notes de l'inspecteur Philibert Chappolion.

**Carnet de l'inspecteur en vente au musée : 4 €**

**Jeu de piste en autonomie dans le centre ville de Cluses.**

**Accessible à partir de 12 ans.**





**100%**  
**DES PAPIERS &  
DES EMBALLAGES**  
**DANS LE JAUNE!**

*Le Tri +  
Simple!*



**NOUVEAU!**

**TOUS LES AUTRES EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE :**

**Sydeval**  
Syndicat des Déchets, de l'Eau  
et de la VALorisation

**SIVOM**

## DEUX NOUVEAUTÉS POUR SIMPLIFIER LE TRI

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, deux nouveautés simplifient le geste de tri des habitants sur l'ensemble des communes adhérentes au Sydeval :

### 1 Tous les emballages se trient !

Parmi les nouveautés, on trouve notamment, les pots, les barquettes et les films en plastique ainsi que tous les petits emballages métalliques (couverts, capsules de café...).

**2 Un seul et même conteneur JAUNE pour déposer tous les emballages** en plastique, métalliques y compris les petits, carton, briques alimentaires et papiers. En effet, la modernisation du nouveau centre de tri permet désormais de trier tous ces matériaux, même déposés dans un unique conteneur.

Pour accompagner cette simplification, le Sydeval et les communautés de communes (2CCAM, CCFG, CCMG et CC4R) vont déployer une vaste campagne d'information :



### Surveillez bien votre boîte aux lettres

Chaque foyer sera destinataire d'un courrier et d'un mémo-tri mis sous enveloppe qui détaille les nouvelles consignes de tri.

**Gardez-le bien !**



### Toutes les informations

seront à retrouver sur le site internet du Sydeval et sur les sites des communautés de communes.

Grâce au geste de tri, chacun peut agir en faveur de la préservation de l'environnement et de son cadre de vie.

Nous sommes tous acteurs du recyclage, alors  
**jetons moins et trions plus !**



RETOUR EN IMAGES



**CHANTIER ÉDUCATIF**

*Durant deux semaines en juillet, des jeunes ados de la commune ont repeint le local de l'annexe au Crozet sous la conduite des éducateurs de l'EPDA.*



**14 JUILLET ET 18 AOÛT**

*Comme chaque année, la commune a célébré la fête nationale le 14 juillet et le souvenir de la libération de la commune le 18 août.*

**JOURNÉE DU PATRIMOINE**

*Dans le cadre des journées du patrimoine, une randonnée a été organisée afin de faire découvrir aux participants le patrimoine naturel de Scionzier.*

*La randonnée partie du parking des moulins s'est achevée au barrage aux confins du Reposoir.*

*Un technicien de l'ONF était là pour expliquer les enjeux de la forêt.*



**SOIRÉE DES BÉNÉVOLES MUSIQUES EN STOCK**

*La réussite du festival a été en grande partie due à l'investissement des bénévoles. Une soirée de remerciements a eu lieu à la salle des fêtes le 22 septembre.*



**HARLEY DAYS**

*Durant 3 jours, les 14, 15 et 16 juillet, Scionzier a accueilli des motards des Harley days de Morzine qui ont fait une halte sous la grenette lors de leurs balades. Ils ont pu découvrir la gastronomie locale au son d'un orchestre rock.*



**GRAND PRIX DU FAUCIGNY**

*Le dimanche 4 septembre, l'élite du cyclisme national s'est retrouvée à Scionzier pour disputer le 76<sup>ème</sup> grand prix du Faucigny avec un beau vainqueur, le suisse Antoine Debons.*



**FINALE TDJC**

*Le dimanche 2 octobre, plus de 200 jeunes cyclistes venus de tous les clubs de Haute-Savoie se sont affrontés en toute amitié pour la finale du tournoi départemental des jeunes cyclistes.*



### INAUGURATION ALPEX

Le 14 octobre, la médiathèque a été inaugurée dans ses locaux flambant neufs de l'espace culturel AlpeX.



### SEMAINE DU GOÛT

Durant une semaine au mois d'octobre, les visiteurs de la maison de l'industrialité ont pu découvrir ce que sera la cuisine de demain avec un temps fort le mercredi 12 où ils se sont vus proposer des ateliers et des dégustations.

### EXPOSITION D'OISEAUX

Le week-end du 15 octobre, la salle des fêtes s'est emplies durant deux jours du gazouillis des oiseaux de la très belle exposition proposée par l'association des oiseaux du Faucigny.



### CONFÉRENCE ET VERNISSAGE

Dans le cadre de l'inauguration du nouveau centre culturel AlpeX, une exposition sur l'histoire de ce bâtiment a été présentée au public tout le mois d'octobre avec un temps fort le samedi 22. Ce jour-là, une conférence a permis de mieux connaître le passé de cette entreprise emblématique.



### REPAS DES ANCIENS

Le dimanche 23 octobre, 285 anciens étaient invités par la commune pour partager un bon repas et un moment de convivialité à la salle polyvalente.



### FESTIVAL DES RUV'ARTS

Durant la première semaine des congés de la Toussaint, 24 ados de la commune ont participé au festival des Ruv'arts, avec d'autres jeunes de Cluses et Thyez pour s'initier aux arts de la rue et au spectacle.

# L'AGENDA



INFO

Vous pouvez retrouver tous les conseils municipaux filmés sur notre chaîne Youtube <https://www.youtube.com/channel/UC9nqJYgErRSjaBTFU707HFw/videos>

## 17

### DÉCEMBRE

→ LOTO DES  
DONNEURS DE SANG

Comme chaque année, l'association organise son loto de Noël.

SALLE POLYVALENTE

+ D'INFOS ☎ 04 50 98 03 53



## 22 NOVEMBRE

→ AU 7 JANVIER  
LA MAGIE DE NOËL

Venez découvrir un superbe décor où des animaux rigolos s'initient aux sports d'hiver.

Aux heures d'ouverture de la mairie

HALL DE LA MAIRIE

## 11

### MARS

→ CARNAVAL

Le départ du carnaval, conjointement organisé par les communes de Scionzier et Marnaz, sera donné de Marnaz pour une arrivée à Scionzier.

À 15h00

+ D'INFOS ☎ 04 50 98 03 53

## 25

### JUIN

→ FESTIVAL  
DES MUSIQUES DU  
FAUCIGNY

Scionzier accueillera le 185<sup>ème</sup> festival des musiques du Faucigny le dimanche 25 juin.

D'ores et déjà, nous recherchons des bénévoles notamment des commissaires chargés d'encadrer les musiques ou pour donner un coup de main tout au long de la journée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous adresser en mairie et laisser vos coordonnées.

+ D'INFOS ☎ 04 50 98 03 53

## 26

### JANVIER

→ VŒUX DU MAIRE

Après des années de restriction sanitaire, les vœux du maire reprendront leur format traditionnel le jeudi 26 janvier.

SALLE POLYVALENTE

+ D'INFOS ☎ 04 50 98 03 53

### LE DIMANCHE MATIN

→ MARCHÉ



ESPLANADE ALPEX  
DE 8H À 12H30



#### ERRATUM

Deux erreurs se sont glissées dans le précédent numéro du magazine.

Dans l'article consacré à Jean Monié, celui-ci est décédé le 15 mars et non le 14 mai comme nous l'avons écrit par mégarde. Dans l'article sur l'entreprise Pernet, Monsieur Bonnaz se prénomait Léopold et non Alfred. Nous présentons nos excuses aux personnes concernées.





**Travaux de  
menuiserie**  
*intérieur - extérieur*

**Conception  
de charpente  
et couverture**

**190 rue des fontaines - 74950 Scionzier**

**Tél : 04.50.98.03.11 / 06.12.38.81.46**



**ALP'BATIR**

**MAÇONNERIE / GROS OEUVRE  
CARRELAGE / ETANCHEITE**

**Tél: 0642470888 / 0672974939 | [alpbatir74@gmail.com](mailto:alpbatir74@gmail.com)**

**42, Rue de la Croix - 74950 SCIONZIER | SIRET: 81209587500017-APE 4399C**

**Particuliers et Professionnels**

*A l'écoute de vos besoins, nous mettons tout en oeuvre  
pour satisfaire votre demande !*

# AMTP

S.A.R.L. au capital de 20 000 euros

2 rue Narcisse Perrin 74300 CLUSES  
186 avenue Henri Falcoz 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

Tél. 09 75 42 08 37 / 06 31 50 67 96

## Société de nettoyage

intervenant sur la Savoie et la Haute-Savoie

**PARTICULIERS - PROFESSIONNELS - COLLECTIVITES PUBLIQUES**

Depuis 2010,  
nous mettons  
tout notre  
savoir-faire à la  
disposition de nos  
clients dans les  
domaines  
du nettoyage et  
de l'entretien.

### SERVICES REGULIERS

- \*Aspiration et nettoyage des sols
- \*Gestion du tri des déchets
- \*Nettoyage des sanitaires
- \*Désinfection des points de contact
- \*Nettoyage des mobiliers et équipements

### SERVICES COMPLEMENTAIRES

- \*Nettoyage des vitres
- \*Shampouinage des moquettes
- \*Nettoyage de parking
- \*Remise en état après travaux
- \*Sorties et nettoyage des poubelles

Contactez-nous !

Devis et technique

06 31 50 67 96

[contact74@sarlamtp.net](mailto:contact74@sarlamtp.net)

Administratif

09 75 42 08 37

[contact73@sarlamtp.net](mailto:contact73@sarlamtp.net)

## SOLS SAVOIE

### REVETEMENTS DE SOLS

A l'écoute de vos projets

☎ 04.50.09.08.47

✉ [info.savoie@sols.fr](mailto:info.savoie@sols.fr)

SOLS SAVOIE

603 Route d'Orly

73 410 ENTRELACS



Spécialisé dans l'application de bétons horizontaux, création d'aménagements urbains, réalisation de skatepark.



**SAVOIE**  
LES BETONS  
D'ENVIRONNEMENT

GRUPE SOLS